

Arrêté du 2 mars 2011 fixant les modalités d'organisation des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal des finances publiques

Santé et PNCVT

Déconversion et droits à la sortie

Lois et décrets (LODA)

Modifier

Date 07/03/2011

Juridiction / Nature ARRETE

NOR / Numéro BCRE1104996A

URL Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023662346>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Restitution d'excédent de versement. Remboursement d'acomptes et de créances. Transfert d'acomptes et de créances. Pénalités. [...] B. — Les modalités de gestion à la DGFIP Gestion administrative du personnel (règles de déroulement de carrière et d'avancement, mutations, position, notation, cessation de fonctions...). [...]

[...] Restitution d'excédent de versement. Remboursement d'acomptes et de créances. Transfert d'acomptes et de créances. Pénalités. [...] B. — Les modalités de gestion à la DGFIP Gestion administrative du personnel (règles de déroulement de carrière et d'avancement, mutations, position, notation, cessation de fonctions...). [...]

[...] Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du concours professionnel organisé au titre de l'année 2012. [...]

[...]du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ; Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ; Vu l'arrêté du 22 février 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours et examens professionnels à la direction générale des finances publiques, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE BCRE1104996A du 7 mars 2011, « Arrêté du 2 mars 2011 fixant les modalités d'organisation des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal des finances publiques ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023662346> (consulté le 28 août 2026).